



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle des peupliers de la commune de Lanobre, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER (Champs/Tarentaine), Raphaël MIALOU (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL, Johane GRANDSEIGNE, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Marie-Pierre BABUT (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT (Ydes).

Ont donné pouvoir : Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine Marchal) à Eric MOULIER (Saignes), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes), Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes) à René BERGEAUD (Ydes)

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 29

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 11 juin 2021

20210617026DE

PASS CANTAL : CONVENTION DE PARTENARIAT

Les objectifs du chéquier Pass Cantal mis en place par le Département du Cantal sont de permettre à tous les jeunes cantaliens, sans critère de ressources, âgés de 3 à 17 ans (nés entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2018) d'accéder plus facilement, en dehors du temps scolaire, à la pratique d'une activité culturelle, sportive ou de loisirs.

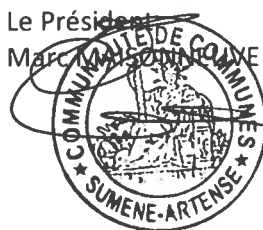
Il s'agit donc d'autoriser le Président à signer la convention « Pass Cantal » 2021-2022 avec le Département pour permettre aux familles du territoire de payer les activités culturelles et sportives de la Communauté de communes Sumène Artense avec le Pass Cantal.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer la convention « Pass Cantal » 2021-2022 avec le Département pour permettre aux familles du territoire de payer les activités culturelles et sportives de la Communauté de communes Sumène Artense avec le Pass Cantal.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 17 juin 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Marc MAISONNEUVE

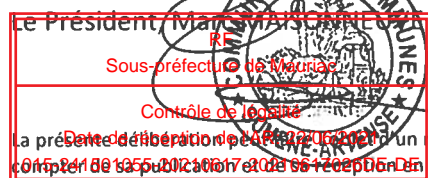


Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 22/06/2021

Affichée ou notifiée le 22/06/2021

Document certifié conforme



Le Président (Marc MAISONNEUVE)

Sous-préfecture de Moulins

Contrôle de légalité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa réception en sous-préfecture.